

# Nous voulons un diplôme de Licence, pas seulement une reconnaissance de grade !

Depuis décembre 2008, une concertation est engagée sur la **reconnaissance universitaire des études d'infirmières**. Depuis 1979 les études d'infirmières se déroulent sur trois ans après le bac, toujours reconnues à niveau bac + 2. Aujourd'hui qu'il est enfin possible d'obtenir notre vraie reconnaissance à Bac + 3, et des études universitaires, nous refusons une fausse licence en trompe l'œil, au travers d'un simple « grade ».

**Nous exigeons un véritable Diplôme National de Licence Universitaire, dans le cadre d'une filière complète en sciences infirmières (Licence, Master, Doctorat)**, comme les infirmières de 20 autres pays de l'Union Européenne, et de nombreux pays francophones (Liban, Maroc, Burkina Faso, Côte d'Ivoire,...).

**Un véritable Diplôme National de Master en sciences infirmières**, c'est la **possibilité d'avoir d'autres choix de carrières** que ceux existants : Cadre, puéricultrice, IBODE ou IADE. C'est enfin la reconnaissance des consultations infirmières, des infirmières cliniciennes, des infirmières spécialistes cliniques, des infirmières de pratiques avancées.

**Nous exigeons que notre formation soit double diplômante** : un diplôme universitaire adossé à un diplôme d'exercice (DE Infirmier, Puéricultrice, IADE, IBODE ....)

**Le référentiel de formation** proposé par le ministère lors de la réunion du 3 février est méprisant pour notre profession et **ne correspond pas aux exigences d'une licence universitaire** :

- les 3.050 heures de formation en IFSI correspondent à 766 h de cours magistraux (25% des 3.050 h), 1.061 h de travaux dirigés (34 %) et 1.223 h de travail personnel (40 %) ! Quelle Licence, en France ou dans le monde, comporte **40 % de travail personnel sur le temps de formation ?**

- les **modalités d'évaluation** des unités d'enseignement laissent rêveurs : épreuve orale, travail de groupe, étude d'un article de recherche, participation active aux TD

- les 60 semaines de stages seraient réparties en seulement 8 stages de 8 semaines : dans notre milieu, qui peut penser qu'un stage aussi long reste "apprenant" ? Les dernières semaines, l'étudiant devient alors juste une "force de travail supplémentaire", ce qui n'est pas le but d'une formation !

**En conséquence** :- nous demandons un **véritable référentiel de formation** correspondant aux exigences universitaires du diplôme national de licence,

- nous refusons la simple reconnaissance par un « grade », mais exigeons **un véritable diplôme national, dans une filière en sciences infirmières complète** (Licence, Master, Doctorat).

Nous souhaitons une **reconnaissance financière** de nos compétences, qualifications, responsabilités et contraintes professionnelles (en A type pour la fonction publique, et l'équivalent dans le privé).

Nom – Prénom ..... Fonction.....

..... Service..... Etablissement.....

.....

Ville.....Email.....

.....

**Signature :**

**Photocopiez cette Pétition et envoyez la par:**

- **Mail** à [raphael.radanne@elysee.fr](mailto:raphael.radanne@elysee.fr), [CAB-SJS-CAB4@sante.gouv.fr](mailto:CAB-SJS-CAB4@sante.gouv.fr), [patrick.hetzel@education.gouv.fr](mailto:patrick.hetzel@education.gouv.fr)
- **Fax** au Ministère **01 40 56 62 89**,
- **Courrier** : au Ministère de la Santé, 14 av Duquesne, 75700 PARIS,

Avec copie à la FNI par fax : 01 47 42 90 82 ou par mail : [fni@fni.fr](mailto:fni@fni.fr) (afin que l'on puisse en recenser l'impact)